Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Coopérative MFLA-GHT

Réalisation de 39 logements collectifs
de 6 logements individuels
et d'un ensemble de stationnements
Résidence Hélios à Nantes
Relance du lot 8, revêtements de sols et muraux

PROCÉDURE ADAPTÉE

Coopérative MFLA-GHT, M. Vincent Biraud, directeur général, 10, boulevard Charles-Gautier, BP 90069, 44800 Saint-Herblain 14, tél. 02 40 85 46 78.
Siret : 86980035900059.
Référence acheteur : TRXHELIOSLOT8.
L'avis implique un marché public.
Objet : réalisation de 39 logements collectifs, de 6 logements individuels et d'un ensemble de stationnements, résidence Hélios à Nantes.
Relance du lot 8, revêtements de sols et muraux.
Procédure : procédure adaptée.
Forme du marché :
Prestation divisée en lots : oui.
Lot 8 : revêtements de sols et muraux.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 30 septembre 2024 à 12 h 00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 29 août 2024.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : https://marches-publics.info

---

Programme aménagement
voiries communales 2024

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Saint-Molf.
Numéro national d'identification :
Siret : 21440183800013.
Ville : Saint-Molf.
Code postal : 44350.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://demat.centraledesmarches.com
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : M. Mickaël Nourry.
Adresse mail du contact : technique@saintmolf.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 40 62 50 77.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Capacité économique et financière : voir RC.
Capacité technique et professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : 23 septembre 2024 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : Identification du marché :
Intitulé du marché : programme aménagement voiries communales 2024.
Code CPV principal : 45233140-2.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : travaux de réfection de voirie de la commune de Saint-Molf 2024.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : voirie.
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Saint-Molf.
Durée du marché (en mois) : 4.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots :
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.

Avis administratifs

ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Modification n° 4
du PLU d'Ancenis

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

du 2 septembre 2024
au 2 octobre 2024 inclus

Objets et date de l'enquête publique : pa arrêté en date du 3 juillet 2024, le maire d'Ancenis-Saint-Géréon a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative aux projet de modification n° 4 du PLU de la commune historique d'Ancenis.
Celle-ci se déroulera du lundi 2 septembre 2024 au mercredi 2 octobre 2024, soit 31 jours pleins et consécutifs.
L'autorité responsable est la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, compétente en matière de Plan local d'urbanisme.
Le projet de modification porte à la fois sur le règlement écrit, le règlement graphique (zonage), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et les annexes. Le dossier d'enquête publique comprend notamment une évaluation environnementale.
Commissaire enquêteur : M. Jean De Bridiers a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes.
Lieu de consultation du dossier d'enquête publique : pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification à l'accueil de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon aux jours et heures habituels d'ouvertures (du lundi au vendredi 9 h 00-12 h 00/13 h 45-17 h 15 (18 h 00 le vendredi), ainsi que les samedis de 9 h 00 à 12 h 00).
Le dossier d'enquête publique numérique pourra également être consulté su un poste informatique en accès libre à la mairie et 7jours/7 et 24heures/24 pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la ville :
(https://www.ancenis-saint-gereon.fr).
Observations et propositions du public : pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et ses propositions éventuelles :
- sur les registre papier mis à disposition à l'accueil de la mairie d'Ancenis-Saint-Géréon aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences dont les dates, horaires et lieux sont mentionnés ci-après,
- par lettre adressée à M. le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie, place du Maréchal-Foch, CS 30217, 44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex, en mentionnant l'objet : enquête publique modification n° 4 du PLU d'Ancenis,
- par voie électronique à l'adresse :
urba@ancenis-saint-gereon.fr
en mentionnant l'objet : enquête publique modification n° 4 du PLU d'Ancenis.
Tous les courriers et les messages électroniques reçus seront versés et consultables aux registres d'enquête papier.
Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit du lundi 2 septembre 2024 (9 h 00) au mercredi 2 octobre 2024 (17 h 15).
Dates, horaires et lieux des permanences du commissaire enquêteur : M. le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public dans le cadre de ses permanences à l'hôtel de ville, place du Maréchal-Foch :
- lundi 2 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 14 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 20 septembre de 14 h 00 à 18 h 00,
- mercredi 2 octobre de 13 h 45 à 17 h 15.
Suite de l'enquête publique : à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant 1 an minimum.

SAINT-NAZAIRE AGGLOMÉRATION - LA CARÈNE

Projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme intercommunal

AVIS

Par délibération en date du 25 juin 2024, le Conseil communautaire de Saint-Nazaire Agglomération - la Carène a approuvé l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU de La Pommeraye à Donges, de La Butte d'Ermur à Pornichet, de Châteauloup Est à Saint-André-des-Eaux, de La Torpille et d'Océanis à Saint-Nazaire, a approuvé les objectifs poursuivis et a approuvé les modalités de concertation. Cette délibération peut être consultée au siège de la Saint-Nazaire Agglomération - La Carène ainsi qu'aux mairies de Donges, Pornichet, Saint-André-des-Eaux et Saint-Nazaire.

Commune de LA CHEVROLIÈRE

Projet de déclassement d'une partie du domaine public communal en vue d'une cession Parcelle cadastrale section AR n°10 p

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° TARR2024-R93 en date du 11 juillet 2024, M. le Maire de La Chevrolière, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie du domaine public communal en vue d'une cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AR n° 10.
À cet effet, M. Christian Kessler, a été désigné par la commune de La Chevrolière en qualité de commissaire Enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de La Chevrolière, du 2 septembre (9 h 00) au 16 septembre 2024 (17 h 00) inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et ses propositions :
- soit sur le registre papier déposé à la mairie de La Chevrolière,
- soit par courriel à l'adresse suivante :
urbanisme@mairie-lachevroliere.fr
- soit par lettre à l'attention du commissaire enquêteur : mairie de La Chevrolière, 2, place de l'Hôtel-de-Ville, 44118 La Chevrolière.
Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours et heures suivantes :
- lundi 2 septembre 2024, de 14 h 00 à 16 h 00,
- lundi 16 septembre 2024, de 14 h 00 à 17 h 00.
Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera de 30 jours pour remettre son rapport et ses conclusions.
Puis le projet de déclassement sera soumis à l'approbation du conseil municipal.
Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès du service urbanisme de la mairie de La Chevrolière.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie et pendant un an.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur jo e donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

24-371†SUPER-U-GÉTIGNÉ-CDAC 44†AUTORISATION

AVIS

Réunie le 29 août 2024, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Loire-Atlantique a émis une décision d'autorisation à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ci-dessous :
Demandeur : SAS Getdis (Siret n° 350 407 888 00014).
Siège social : 14, avenue Xavier-Rineau, Le Barillet, 44190 Gérigné.
Nature du projet : extension d'un supermarché à l'enseigne Super U et extension de son Drive.
Adresse du projet : 14, avenue Xavier-Rineau, Le Barillet, 44190 Gétigné.
Cadastre : section AB n° 401, 409, 412, 414, 417, 421, 423, 427, 428, 429, 430, 431, 613, 644, 709, 710, 719, 720, 723, 726, 727, 732, 764 et 769.
Surface de vente créée : 843 m2.
Surface de vente après projet : 4 743 m2.
Surface d'emprise au sol créée : 524 m2.
Surface d'emprise au sol après projet : 859 m2.
Nombre de pistes créées : 1.
Nombre de pistes après projet : 6.
Voies et délais de recours : articles R.752.30 et R.752-32 du Code de commerce.
L'avis est publié in extenso au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

24-370-Super-U-Carquefou CDAC 44-FAVORABLE

AVIS

Réunie le 29 août 2024, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Loire-Atlantique a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ci-dessous :
PC n° 4402624Z1029, déposé en mairie de Carquefou le 19 juin 2024.
Demandeur : SCI Le Souchais (Siret n° 419 907 456 00026).
Siège social : route de Sucé, La Fleuriaye, 44470 Carquefou.
Nature du projet : extension d'un magasin à l'enseigne Super U, extension de son drive et extension de trois boutiques.
Adresse du projet : rue Léonard-de-Vinci, Le Souchais, 44470 Carquefou.
Cadastre : section BX n° 37, 42, 372, 421, 428, 431, 432, 435 et 436.
Surface de vente créée : 797 m2.
Surface de vente après projet : 4 877 m2.
Surface d'emprise au sol créée : 1 288 m2.
Surface d'emprise au sol après projet : 2 044 m2.
Nombre de pistes créées : 1.
Nombre de pistes après projet : 14.
Voies et délais de recours : articles R.752.30 et R.752-32 du Code de commerce.
L'avis est publié in extenso au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

24-369†SUPER-U-REZÉ-CDAC 44†AUTORISATION

AVIS

Réunie le 29 août 2024, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Loire-Atlantique a émis une décision d'autorisation à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ci-dessous :
Demandeur : SAS Galedis (Siret n° 444 963 391 00016).
Siège social : 22, rue de la Galarnière, 44400 Rezé.
Nature du projet : extension d'un supermarché à l'enseigne Super U, extension de son Drive et extension de deux boutiques.
Adresse du projet : 22, rue de la Galarnière, 44400 Rezé.
Cadastre : section CK n° 276, 473, 488, 603, 645, 656, 661, 662, 718, 719, 751 et 752.
Surface de vente créée : 429 m2.
Surface de vente après projet : 2 963 m2.
Surface d'emprise au sol créée : 37 m2.
Surface d'emprise au sol après projet : 249 m2.
Nombre de pistes créées : 3.
Nombre de pistes après projet : 6.
Voies et délais de recours : articles R.752.30 et R.752-32 du Code de commerce.
L'avis est publié in extenso au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Vie des sociétés

FICAMEX

PARTIMMO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social :
16, place Pierre-Semard 16 A 18
44400 REZÉ
491 278 388 RCS Nantes

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de décisions électroniques privées en date et à effet du 27 août 2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 16, place Pierre-Semard 16 A 18, 44400 Rezé au 1, rue Eugène-Pottier à Rezé (44400) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance.

Notaires

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DU CLOS PAULET
Sigle : SCI DU CLOS PAULET

Forme : société civile immobilière
Capital social : 76 986,75 euros
Siège social : 3 bis, rue Éloi-Guitteny
44680 SAINT HILAIRE DE CHALÉONS
404 710 089 RCS Saint Nazaire

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 22 avril 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 avril 2024.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
M. Vincent Guitteny, demeurant 14, Le Bois Guibert, 44680 Saint-Hilaire-de-Chaléons a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis
Le Liquidateur.

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2024 au 22, rue de Gesvres, 44300 Nantes, l'associé unique de la société Sinseas, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros ayant son siège social 22, rue de Gesvres, 44300 Nantes, 801 569 765 RCS Nantes, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Igor Saveliev, demeurant 22, rue de Gesvres, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet au 31 mai 2024. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Nantes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit Registre.

PECHE ATLANTIQUE

Société par actions simplifiée
Au capital de 70 600 euros
Siège social : 7 rue Nervitil
44420 LA TURBALLE
RCS Saint Nazaire 453 932 519

MODIFICATIONS

Aux termes d'une délibération en date du 20 juin 2024, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale Peche Atlantique par Immo & Sea et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Elle a décidé également de modifier l'article 3 suite à une erreur matérielle intervenue lors du dernier transfert de siège social. En effet il fallait lire 7 rue Nervitil 44420 La Turballe. De plus, elle a décidé de supprimer l'activité de construction et exploitation d'un bateau de pêche et toutes activités y relatives et d'étendre l'objet social aux activités d'achat et vente de tous navires et l'administration, la location, l'acquisition par tout moyen et notamment par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la gestion de la construction, l'aménagement de tous biens et droits immobiliers et mobiliers, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des biens sociaux et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
Le Président.

KPSOLUTION

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
8, lieu-dit «la Hamonais»
44130 FAY-DE-BRETAGNE
911 416 170 RCS Saint-Nazaire

AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes de décisions électroniques privées sous signature électronique privée en date du 28 août 2024, M. Kévin Pauleau demeurant 8, lieu-dit «la Hamonais» 44130 Fay-de-Bretagne, associé unique, après avoir réalisé l'ensemble des opérations de liquidation en sa qualité de liquidateur de la société, a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Nazaire, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur.

dimanche ouest france

1 journal - 4 cahiers

Notre territoire
UN SERVICE 100 % GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1ER INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE !

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

La centrale des marchés
Trouvez gratuitement
le bon marché public près de chez vous !
lacentraledesmarches.com

ouest france

Abonnez-vous !
2 mois = 30€

Découvrez le Pack famille à un prix très avantageux
avec le papier et le numérique pour vous
+ 4 abonnements numériques à offrir à vos proches

- 67% de réduction

Envoyez le bon ci-dessous sans affranchir à **Service Clients Libre réponse 94114 35099 Rennes Cedex 9**

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S222OFIR/APFI

Gagnez du temps
abo.ouest-france.fr/2mois

APFI

☑ **OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Ouest-France :** pendant 2 mois 7j/7 le journal papier livré à domicile pour **30€** au lieu de ~~91€~~ **soit 67% de réduction. INCLUS,** un accès aux contenus numér ques à partager avec 4 proches de mon cho x

C222OF R

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

☐ Mme ☐ M
Nom
Prénom
Adresse
CP

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

JE RÈGLE 30 € PAR

☐ chèque bancaire ou postal à l ordre de Ouest France

Date et signature obligatoires :

Vous préférez rég er par carte banca re ?
Rendez vous sur abo ouest france fr/2mo s

*** Voir conditions sur abo.ouest-france.fr/2mois**
Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « pdp@sipa.ouest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483_03HKQW.

ouest france

SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 432 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 90,42 %.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du
mardi 3 septembre 2024 :
467 600

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502